

RCS : PONTOISE  
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03082  
Numéro SIREN : 803 219 005  
Nom ou dénomination : 2 BMP

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2018 sous le numéro de dépôt 12065

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

12065  
Edité le 29/12/201712065  
EXERCICE CLOS LE  
31/12/2016  
(12 mois)du 01/07/2014  
au 31/12/2015  
(18 mois)

## ACTIF

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	5 000	1 844	3 156	1,68	4 156	3,66
Installations techniques, matériel & outillage industriels	23 472	4 886	18 586	9,87	10 579	9,31
Autres immobilisations corporelles	1 237	715	522	0,28	883	0,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 252		3 252	1,73	3 252	2,86
<b>TOTAL (I)</b>	<b>32 961</b>	<b>7 445</b>	<b>25 516</b>	<b>13,55</b>	<b>18 869</b>	<b>16,61</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements	3 580		3 580	1,90	5 800	5,11
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	92 992		92 992	49,37	62 946	55,42
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	12 459		12 459	6,62	3 782	3,33
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 338		14 338	7,61	7 933	6,96
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	39 457		39 457	20,95	14 252	12,55
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>162 826</b>		<b>162 826</b>	<b>86,45</b>	<b>94 712</b>	<b>83,39</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>195 786</b>	<b>7 445</b>	<b>188 341</b>	<b>100,00</b>	<b>113 581</b>	<b>100,00</b>

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 29/12/2017

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2016 (12 mois)		31/12/2015 (18 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 000 )	1 000	0,53	1 000	0,88
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	9 007	4,78		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>16 701</b>	<b>8,87</b>	<b>9 007</b>	<b>7,93</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>26 708</b>	<b>14,18</b>	<b>10 007</b>	<b>8,81</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	60	0,03	27	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			408	0,36
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 446	77,22	89 194	78,53
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 592	1,38	2 115	1,86
. Organismes sociaux	12 368	6,57	2 715	2,39
. Etat, impôts sur les bénéfices			1 590	1,40
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			5 896	5,19
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	800	0,42	439	0,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	367	0,19	1 190	1,05
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>161 633</b>	<b>85,82</b>	<b>103 574</b>	<b>91,19</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>188 341</b>	<b>100,00</b>	<b>113 581</b>	<b>100,00</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

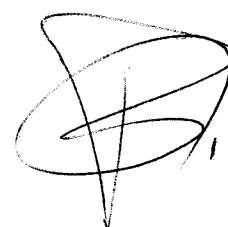
Présenté en Euros

Edité le 29/12/2017

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		du 01/07/2014 au 31/12/2015 (18 mois)		Variation absolue (12 / 18)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises					8 875	1,61	-8 875	-100,00	
Production vendue biens	298 543		298 543	100,00	526 697	95,32	-228 154	-43,31	
Production vendue services					16 980	3,07	-16 980	-100,00	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>298 543</b>		<b>298 543</b>	<b>100,00</b>	<b>552 552</b>	<b>100,00</b>	<b>-254 009</b>	<b>-45,96</b>	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			2	0,00	3	0,00	-1	-33,32	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>298 545</b>	<b>100,00</b>	<b>552 555</b>	<b>100,00</b>	<b>-254 010</b>	<b>-45,96</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			90 789	30,41	194 237	35,15	-103 448	-53,25	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			2 220	0,74	-5 800	-1,04	8 020	138,28	
Autres achats et charges externes			139 891	46,86	335 516	60,72	-195 625	-58,30	
Impôts, taxes et versements assimilés			800	0,27	3 595	0,65	-2 795	-77,74	
Salaires et traitements			35 600	11,92	7 871	1,42	27 729	352,29	
Charges sociales			7 856	2,63	3 556	0,64	4 300	120,92	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 554	1,53	2 891	0,52	1 663	57,52	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			9	0,00	11	0,00	-2	-18,17	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>281 719</b>	<b>94,36</b>	<b>541 879</b>	<b>98,07</b>	<b>-260 160</b>	<b>-48,00</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>16 826</b>	<b>5,64</b>	<b>10 676</b>	<b>1,93</b>	<b>6 150</b>	<b>57,61</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			125	0,04	79	0,01	46	58,23	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>125</b>	<b>0,04</b>	<b>79</b>	<b>0,01</b>	<b>46</b>	<b>58,23</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-125</b>	<b>-0,03</b>	<b>-79</b>	<b>-0,00</b>	<b>-46</b>	<b>-58,22</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>16 701</b>	<b>5,59</b>	<b>10 597</b>	<b>1,92</b>	<b>6 104</b>	<b>57,60</b>	

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		du 01/07/2014 au 31/12/2015 (18 mois)		Variation absolue (12 / 18)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges							
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>							
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>							
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				1 590	0,29	-1 590	-100,00
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>298 545</b>	100,00	<b>552 555</b>	100,00		<b>-254 010</b>	-45,96
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>281 844</b>	94,41	<b>543 548</b>	98,37		<b>-261 704</b>	-48,14
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>16 701</b>	5,59	<b>9 007</b>	1,63		<b>7 694</b>	85,42
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier	21 209	7,10	6 067	1,10		15 142	249,58

Delwou Philippe



Désignation de l'entreprise		2BMP		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	5 000	KN		KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	12 272	KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 237	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	18 509	LO		LP	11 200
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 252	1U		1V	
	TOTAL IV				LQ	3 252	LR		1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	21 761	OH		OJ	11 200	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD	5 000	ME	MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	23 472	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	1 237	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF	
TOTAL III				IY		NG	29 709	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		O0		M7	O0
	Autres participations				I0		O1		OY	OZ
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	3 252	2F	2G
	TOTAL IV				13		NJ	3 252	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		O0	32 961	O0	OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 6**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2BMP Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 2BMP Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR	844	PS	1 000	PT		PU	1 844	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 693	QA	3 193	QB		QC	4 886	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	354	QM	361	QN		QO	715	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	2 891	QV	4 554	QW		QX	7 445	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			UN	2 891	UP	4 554	UQ		UR	7 445	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S3		
Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NI								NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW										
			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY				Total général non venant (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à échoir				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2BMP		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		

(1) À détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise : 2BMP		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 252	UV		UW 3 252	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	92 992		92 992		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 338		14 338	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 459		12 459		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	123 041	VU	119 789	VV 3 252
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	60		60		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	145 446		145 446		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 592		2 592		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 368		12 368		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	800		800		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	367		367		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	161 633	VZ	161 633		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : 2BMP		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Neant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA 16 701	
			de son conjoint				WB	
			moins part déductible *				WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à prater ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XF	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2007-bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
	a long terme		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PMF (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL I</b>	WR 16 701	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		16					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Attachement sur le bénéfice ou les excédents *	Entreprises nouvelles - reprise d'entreprises en difficulté (1 septies)	K0	Entreprises nouvelles (1 bis septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF
		Trésorerie de croissance (art. 10 bis septies)	L6	Société investissements immobiliers (art. 208 D)	K3	Zone de réindustrialisation de la défense (11 septies bis)	PA	
		Zone franche urbaine (art. 11 septies et 10 bis A)	O7	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 11 bis septies)	1F	Zone franche d'activité (art. 11 septies bis bis)	XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 11 quater septies)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	Z1	XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	16 701		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	16 701		XO	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2BMP</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2BMP										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 007		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
	TOTAL I	ØF	9 007		Report à nouveau	ZF						
						Report à nouveau	ZG		9 007			
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ	21 209
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAIS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEN	- Sous-traitance										YT	50 615
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8										XQ	23 297
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	887
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	400
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES										ST	64 692
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	139 891
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										YZ	800
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	800
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	11 016
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	36 435
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *										ØZ	90 727
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ; )										YP	3
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RI	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
REGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL
											Plus-values à 19 % JM	Imputations JC
	Groupe: résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO
											Plus-values à 19 % JP	Imputations JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JJ										N° SIRET de la société mère du groupe JJ	

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).





Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2BMP Néant  \*

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 16% <input checked="" type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. (7) = (2) + (3) + (4) - (5) - (6)
	À 19%, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15% Ou À 16,5% <sup>(2)</sup>		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 - Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2BMP					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>									
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>									
taxées à 10 %      taxées à 15 %      taxées à 18 %      taxées à 19 %      taxées à 25 %									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2							
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>		3							
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4							
		5							
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>		6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7							
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [ 31122016 ]

N° SIRET [ 8 0 3 2 1 9 0 0 5 0 0 0 1 1 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ 2BMP ]

ADRESSE (voie) [ 16 RUE DES GLYCINES ]

CODE POSTAL [ 60790 ] VILLE [ VALDAMPIERRE ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ 0 ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ 0 ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ 2 ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ 1000 ]

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ M. ] Nom patronymique [ BAYON ] Prénom(s) [ MAURICE ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ 50,00 ] Nb de parts ou actions [ 500 ]  
 Naissance: Date [ 17/05/1946 ] N° Département [ 75 ] Commune [ PARIS ] Pays [ FRANCE ]  
 Adresse : N° [ 16 ] Voie [ RUE DES GLYCINES ]  
 Code Postal [ 60790 ] Commune [ VALDAMPIERRE ] Pays [ FRANCE ]

Titre (2) [ M. ] Nom patronymique [ BELLON ] Prénom(s) [ PHILIPPE ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ 50,00 ] Nb de parts ou actions [ 500 ]  
 Naissance: Date [ 15/01/1958 ] N° Département [ 92 ] Commune [ BOULOGNE B. ] Pays [ FRANCE ]  
 Adresse : N° [ 9 ] Voie [ RUELE BOIVIN ]  
 Code Postal [ 95270 ] Commune [ ASNIERES SUR OISE ] Pays [ FRANCE ]

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

8 0 3 2 1 9 0 0 5 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2BMP

ADRESSE (voie)

16 RUE DES GLYCINES

CODE POSTAL

60790

VILLE

VALDAMPIERRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

## **2BMP**

**Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 9 Ruelle Boivin

95270 ASNIERES SUR OISE

RCS : 803 219 005

Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE

### **Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 27 mars 2017**

Le vingt sept mars deux mille dix sept,

Les actionnaires de la société « 2BMP », société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à ASNIERES SUR OISE (95 270) – 9 Ruelle Boivin, immatriculée au RCS de PONTOISE (95), sous le numéro SIREN 803 219 005, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe BELLON, président de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016, qui se traduisent par un bénéfice de 16 701 euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.



**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 16 701 euros de la manière suivante :

- RESERVE LEGALE : 100 Euros
- AUTRES RESERVES : 16 601 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, le Président a rédigé et signé le présent procès verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Le Président, Monsieur Philippe BELLON

